Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260317-D_2026_34-DE

D_2026_34 **17/03/2026**

DECISION PRISE EN APPLICATION de L'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : **Ressources Humaines**

Objet : Tableau des Effectifs

Le Président de REDON Agglomération,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération n° CC-2020-77 du 15/07/2020 portant délégation du Président de Redon Agglomération et particulièrement « prendre toutes décisions relatives au personnel et notamment la création ou la transformation de poste » ;
CONSIDERANT que l'avis du CST n'est pas requis quand la modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné et ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la CNRACL ;
CONSIDERANT que le dernier tableau des effectifs a été actualisé par la décision du Président 2026-28 du 04/03/2026. Il nous appartient d'effectuer sa mise à jour ;
Vu l'accord des agents quant à la modification de leur temps de travail ;

TABLEAU DES EFFECTIFS

➢ **«Transformation» de poste par le biais de la suppression/création**

POSTE	SUPPRESSION	CREATION	DATE	OBSERVATIONS
Filière Sociale				
Multi-accueil Allaire	1 poste d'agent social à 28h	1 poste d'agent social à 30h30	01/04/2026	Modification de poste suite à une réorganisation de service
	1 poste d'agent social à 33h15	1 poste d'agent social à 33h30	01/04/2026	Modification de poste suite à une réorganisation de service
	1 poste d'agent social à 33h15	1 poste d'agent social à 30h30	01/04/2026	Modification de poste suite à une réorganisation de service

PAR CE MOTIF LE PRESIDENT
DECIDE

➢ **de modifier le tableau des effectifs**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34